

Sécheresse : on peut arroser ses jardins, de nuit

Le temps pourri de ces derniers jours aura au moins servi à quelque chose.

Question sécheresse, la situation s'améliore. Pour les particuliers, d'abord. L'interdiction d'arroser les jardins, de remplir les piscines ou de laver sa voiture est levée. Ce qui ne signifie pas que l'on puisse faire n'importe quoi. Ce n'est possible que de nuit, entre 20 h et 10 h du matin.

Pour les professionnels, ensuite. Les mesures de prélèvement sont allégées. Les prélèvements restent interdits dans les bassins du Layon et de l'Aubance. Ils sont possibles de nuit dans la Sèvre nantaise, le Couasnon, le Brionneau, l'Oudon, la Thau, la Romme, l'Èvre, la Moine et l'Argenton.

La préfecture demande aux usagers de faire attention dans les bassins classés en « vigilance » : l'Erdre, la Loire, l'Hyrome, la Divatte, le Loir, l'Authion, le Lathan et le Thouet.

oF. 27/7/11